

## Conseil municipal du 10 août 2010

### Compte-rendu de la séance

**Etaient présents** : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Claude GOUVERNEUR, Jean-Louis PATAVINI, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Nacera ALLALOU, Danièle BRUN, Christiane BRUNET, Eric DELESCLUSE, Thierry FERRACHAT, Jean-Jacques MAURIS, Michel MENDEZ-PORCEL, Pierre MICHEL, Michel PAJEAN, Maryse PRETTE, Claude RIOND.

**Excusés et représentés par pouvoir** : Valérie BOCQUET-LEGER, Christine DIETZ, Monique PERRIER

**Excusée** : Marie-Corinne LAUDES

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Maryse PRETTE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2010

Au préalable, monsieur le maire sollicite l'assemblée délibérante pour inscrire à l'ordre du jour les points suivants :

- personnel communal : poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- protection du ruisseau de Favasset à Chevillard.

### 1/ Marché de travaux : construction du pôle communal multi-activités

Monsieur le maire indique que la commission d'ouverture des plis s'est réunie les 26 et 30 juillet 2010 pour examiner et analyser l'ensemble des offres pour la dévolution du marché de travaux portant sur la construction du pôle communal multi-activités.

Monsieur le maire présente les choix de la commission sur la base de deux critères : le prix des prestations (70 %) et la valeur technique de l'offre (30 %), en rappelant que le montant global de l'estimation du maître d'œuvre, le cabinet d'architecture MONTEIL, s'établit à 1 896 249,76 € HT (2 267 914,71 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises adjudicataires pour la dévolution du marché de travaux relatif à la construction du pôle communal multi-activités pour un coût global de 1 741 651,39 € HT (2 083 015,06 € TTC).

### 2/ Budget eau potable : décision modificative

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que le virement de crédits d'un montant de 1 500 € prévu en section d'investissement du budget annexe du service de l'eau potable n'est plus nécessaire suite à la régularisation d'une imputation budgétaire.

### **3/ Personnel communal : poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe principalement affecté à l'entretien des bâtiments communaux, de 17 heures 30 à 20 heures, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

### **4/ Protection du ruisseau de Favasset à Chevillard**

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Vignoud, premier adjoint.

Monsieur Vignoud indique que compte tenu du mauvais état du lit du ruisseau de Favasset à l'amont de Chevillard, le risque d'obstruction de la buse située à l'aval est très fort en cas de crue.

Afin de limiter ce risque, il est envisagé de créer une plage de dépôt à l'amont immédiat de l'entrée de la buse qui se situerait pour partie sur la parcelle YA n° 5. La superficie totale nécessaire à la réalisation de ce projet est de 1 148 m<sup>2</sup>.

Monsieur Vignoud précise également qu'il est envisagé de créer 10 places de stationnement à l'aval de cet aménagement dans le même secteur : un emplacement réservé figure au Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour engager la procédure d'acquisition foncière de ce terrain et signer l'acte authentique de vente correspondant.

### **5/ Questions diverses**

#### **- Accès des personnes handicapées aux établissements recevant du public**

Monsieur Mauris, président de la Communauté de Communes de la Combe de Savoie et conseiller municipal, indique que l'étude portant sur l'accès des personnes handicapées aux établissements recevant du public (ERP) doit être effectuée avant fin janvier 2011.

Monsieur le maire propose qu'une réunion soit organisée début septembre 2010 avec les administrations compétentes sur ce dossier.

#### **- Information sur l'utilisation des défibrillateurs et l'installation de détecteurs de fumée dans les habitations**

En fin de séance, monsieur le maire invite l'ensemble des conseillers municipaux à participer à une information sur l'utilisation des défibrillateurs et l'installation de détecteurs de fumée dans les habitations, présentée par monsieur Cassaz, sapeur pompier au Centre de Secours de Saint-Pierre d'Albigny.

**La séance est levée à 18 h 40**

*Affiché en mairie le 13 août 2010*